



**Udaf**  
Lot-  
et-Garonne

# Protection Juridique des Majeurs

**Il existe différents  
degrés de protection :**

- Tutelle/Curatelle
- Sauvegarde de Justice avec Mandat Spécial
- Mesure d'Accompagnement Judiciaire

## **Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice : Comment cela fonctionne-t-il ?**

L'**Udaf de Lot-et-Garonne** exerce une mission confiée par le **Juge des Tutelles**, de façon individualisée à votre situation, pour veiller au **respect de vos droits** et agir avec vous dans votre intérêt.

Les missions de votre mandataire sont différentes, selon la mesure de protection qui a été prononcée pour vous.



## ● Que fait-on ?

Le Mandataire construit, avec les personnes protégées, dans le **respect mutuel**, une **relation de confiance**. Il aide à **défendre** au mieux leurs **droits** et à **gérer** leur argent pour un quotidien plus serein.

Il **favorise l'autonomie**, notamment au travers d'échanges pour répondre au mieux aux projets des personnes protégées.

## ● Le coût ?

La personne protégée **doit participer au financement** de sa mesure en fonction de ses revenus.

Les ressources prises en compte sont celles perçues au cours de l'année précédant la mise en place de la mesure.

## ● La durée ?

La mesure de protection est, en principe, prononcée **pour 5 ans**, sauf si le jugement en dispose autrement.

### L'Udaf de Lot-et-Garonne propose d'autres services aux familles :

- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Médiation Aidants Aidés



### Demande d'informations ou prise de rendez-vous :

Protection Juridique des Majeurs  
Tél : 05 53 69 37 37  
E-mail : [pjm@udaf47.fr](mailto:pjm@udaf47.fr)



### Accueil :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h.

Pour plus de renseignements retrouvez ce service sur notre site internet "[www.udaf47.fr](http://www.udaf47.fr)"

 @Udaf47

